

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 22 juin 2021
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Salle polyvalente de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 13
" " absents : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2021

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Absents excusés : FLOQUET Freddy et JUIN Patrice

Secrétaire de séance : TATTEVIN Gilles

Pouvoirs : M. Patrice JUIN donne pouvoir à M. Guénnolé GUILLAUME
M. Freddy FLOQUET donne pouvoir à M. Fabrice CARO



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 25 mai dernier

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 25 mai dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Gilles TATTEVIN en tant que secrétaire de séance

1-Présentation du Projet de Mr LECOINTRE Denis – Atelier de menuiserie associatif

M. le Maire donne la parole à M. LECOINTRE, professeur des écoles spécialisé actuellement en poste sur le réseau de Josselin, et titulaire d'un CAPSH et CAP de menuiserie poseur. Il présente son projet de création d'un atelier de menuiserie associatif.

Il recherche un bâtiment d'environ 200m² qui pourrait accueillir cette activité, si possible éloigné des habitations afin d'éviter les bruits de voisinage.

L'association qu'il souhaite créer porterait sur l'échange de savoirs et l'utilisation des produits de récupération.

2-Projet d'aménagement d'une zone humide - information

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre du 8 juin à 18H30 sur le site de l'étang, une étude préalable sera réalisée, elle devrait être composée :

- Un levé topographique
- Un pré-diagnostic écologique
- Conception paysagère
- Arboristerie
- Maitrise d'œuvre
- Juriste environnementale

Les estimations sont en cours par la société ALTERNATIVES VEGETALES.

Une seconde rencontre avec le Conseil départemental est prévue le 2 juillet à 14H, celui-ci devrait nous orienter vers les financements possibles

3-Une mutuelle communale

Le Maire rappelle qu'il avait signé une convention de partenariat avec GROUPAMA, assureur de la commune, pour que les cruguellois puissent bénéficier de tarifs avantageux pour une mutuelle.

La compagnie AXA nous démarché, il convient donc d'en discuter (d'autres communes du secteur ont fait le choix des 2 partenariats, certaines mairies préfèrent collaborer avec 1 seul cabinet ...)

GROUPAMA doit reverser à la commune la somme de 10 €/contrat conclu. Il conviendra donc de demander à AXA si le contrat de partenariat prévoit le reversement d'une participation.

Le Maire demande si les conseillers souhaitent conclure un contrat avec AXA, après en avoir délibéré, les membres du conseil émettent l'avis suivant :

POUR un partenariat avec AXA	7 voix
CONTRE un partenariat avec AXA	7 voix
Abstention	1 voix

Mr le Maire propose donc de recontacter le cabinet AXA afin de préciser les termes de la convention, puis d'en reparler lors d'un prochain conseil municipal.

4-Les animations de l'été

- 6 inscriptions au dispositif Argent de Poche
- Fin des inscriptions le vendredi 25 juin pour le kayak et les activités sportives
- Possibilité de s'inscrire plus tard pour la sortie à PLOERMEL et à Kingoland
- Animation Cinéma avec Simon VAUTIER prévue le samedi 31 juillet avec peut être l'inauguration de la reconstruction de la fontaine

5-Renouvellement de la ligne de Trésorerie

La ligne de Trésorerie actuelle arrive à échéance le 17 août 2021.
N'ayant pas reçu de nouvelles propositions, ce point est ajourné

6-Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

- néant

7-Questions diverses

**Bilan de la réunion de la commission voirie*

*Le Point à Temps Automatique a été effectué, mais certaines zones sont à revoir (oubli)
Un programme de curage de fossé est à prévoir*

**Bibliothèque*

*Les bénévoles de la bibliothèque, accompagnées de Mme DIABAT, ont rencontré les responsables de la médiathèque départementale. Une formation des bénévoles sera à réaliser en septembre.
L'informatisation et la gratuité ont été abordés.*

**CAUE – Projet le central – l'étude est en cours*

**Tirage au sort des jurés d'assise – jeudi 24 juin à 11H à St Servant*

**Morbihan énergies propose de repeindre certains transformateurs. Les transformateurs des Landes et de l'Hôtel Forget seront proposés.*

**La vitesse excessive sur la rue des Hirondelle est signalée. L'accès par la Rue des vieux métiers en classé en zone 30, alors que l'accès par l'Hôtel Forget n'est pas règlementé. Il est proposé de décaler le panneau d'agglomération.*

**Terrain route de St Yves – location à Didier RETO*

Par délibération en date du 25 mai, la commune a autorisé la location de la parcelle ZI 85 (d'une surface totale de 90 20 ca) à Mr RETO Didier., située entre le cimetière et st Yves.

Le montant du fermage avait été fixé à 120 € l'hectare (La surface de prairie étant estimée à 6 000 m² - soit un fermage de 72 €/an)

Cette estimation était calculée par rapport aux limites cadastrales, mais les arbres présents sur le site diminuent la surface cultivable. La surface est finalement réestimée à 4 710 m² (soit un fermage de 56,52 €/an)

*M. RETO demande également si il peut exploiter les parcelles située au-dessus des lagunes, rue du stade
Il est convenu de lui proposer les tarifs suivants :*

	<i>Surface à exploiter (m²)</i>	<i>fermage (en €)</i>
<i>Terrain Route de St Yves</i>	<i>4 710</i>	<i>56,52 €</i>
<i>Terrain rue du stade (en pente)</i>	<i>10 250</i>	<i>100 €</i>
<i>terrain derrière le presbytère (passage à déduire)</i>	<i>-560</i>	<i>-6,72 €</i>
	<i>14 400</i>	<i>149,80 €</i>

**Préparation de l'organisation du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections départementales et régionales qui a lieu le dimanche 27 juin 2021*

*Délibérations numérotées de 1 à 7
Fin de séance à 21H30*

1	<i>Présentation du projet d'atelier de menuiserie associatif</i>
2	<i>Projet d'aménagement d'une zone humide</i>
3	<i>Une mutuelle communale</i>
4	<i>Les animations de l'été</i>
5	<i>Renouvellement de la ligne de Trésorerie</i>
6	<i>Délégation du Conseil Municipal au Maire</i>
7	<i>Questions diverses</i>

Les membres présents ont signé